

LA BRANCHE DES ENTREPRISES DE SERVICES À LA PERSONNE

Une Branche en pleine croissance


Plus de
150 000
salarié·e·s

26
services fournis
au domicile de
l'utilisateur


4 190
entreprises

Chiffre d'affaires


+7%
de croissance annuelle
moyenne **anticipée**
pour les 5 prochaines
années


+ 4,5% de salarié·e·s
entre 2015 et 2016

Résultats nets


+3,3%
de croissance annuelle
moyenne **anticipée**
pour les 5 prochaines
années

Des métiers qui ont du sens

50% des salarié·e·s souhaitent rester plus de 5 ans dans le secteur

L'envie de satisfaire au mieux ses clients **71%**
Le sens de l'intérêt général **69%**
La satisfaction du travail bien fait **53%**

Les éléments de motivation des salarié·e·s

Des éléments encore à améliorer selon eux / elles

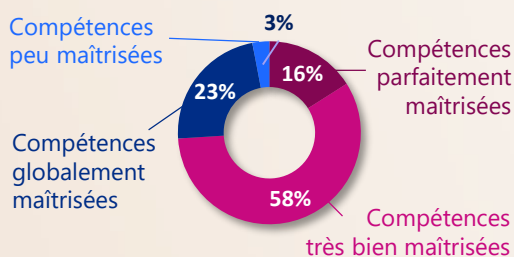
68%	Les rémunérations
42%	La reconnaissance
33%	Les conditions de travail

Des entreprises qui recrutent et forment leurs salarié·e·s

1 Recruter est la première stratégie de développement des dirigeant·e·s

15 000 salarié·e·s formé·e·s chaque année

Des salarié·e·s qui jugent avoir un bon niveau de compétences



FACTEURS D'ÉVOLUTIONS DES ENTREPRISES DE LA BRANCHE*

- 1 L'évolution de la demande très relative au prix effectif des prestations
- 2 L'évolution de la réglementation et plus particulièrement de la réglementation fiscale
- 3 L'émergence de nouveaux concurrents qui pousse les entreprises à s'adapter

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES DIRIGEANT·E·S*

- 1 Les difficultés RH et sociales et plus particulièrement les difficultés de recrutement dans un secteur peu attractif
- 2 Le manque de rentabilité des prestations du à une contrainte des financements publics
- 3 Les obligations réglementaires qui, selon les dirigeant·e·s, complexifient leurs activités

* Sondage réalisé auprès de 450 dirigeant·e·s

QUELLES SONT LES LOIS AYANT EU UN IMPACT SUR LA BRANCHE



La loi cadre de 2002 a permis de donner un cadre juridique au secteur des services à la personne

La loi Borloo de 2005 a permis d'augmenter fortement la demande notamment grâce à la création du Chèque Emploi Service Universel déclaratif et pré-financé

Le plan Wauquiez de 2009 en plus d'accroître la demande a simplifié les démarches administratives pour les entreprises

En 2012 la hausse de la TVA et la réduction des exonérations fiscales ont entraîné une diminution de la rentabilité de certaines activités et une baisse des marges des entreprises

La création du CICE en 2013 a restauré une partie de l'activité des entreprises et pérennisé leur activité

La loi sur la formation professionnelle de 2014 n'a pas encore été bien appropriée par les entreprises malgré qu'elles aient perçu le Compte Personnel de Formation comme une avancée

Si elles ouvrent un espace de négociation il est difficile d'évaluer les impacts de **la loi Travail de 2016 et des ordonnances de 2017** compte tenu de leur caractère récent

Le Contrat de filière signé en 2017 par de nombreux acteurs du secteur doit permettre de développer la Branche (harmonisation des régimes réglementaires, développement de l'attractivité des emplois, etc.)

La Branche des entreprises de Service à la Personne a demandé à AGEFOS-PME de piloter l'étude d'impacts de l'évolution des réglementations

